

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 22 juin 2006
Séance du 5 juillet 2006

L'an deux mille six le cinq juillet , le Conseil Communautaire, s'est réuni à Sillery , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

PRESENTS : M.COFFINET. J.L.PORTIER. C.LATHUILLIERE. C.COLLARD. J.C.BOCART. G .GEORGETON. M.J.HURE. N.DUMONT. J.C.LECOURT. R.AYALA. G.ROTHIER. E.LACIRE. J.DOUADI. D.HARLE. C.KLEPKA. D.LECLERC. P.MACHET.G.DEDET. M.ARTICLAUT. J.B.ROUSSEaux. J.M.DUBOIS. G.FLAMAND. V.JOULLAT.R.D'ABREU

56/06 : REMBOURSEMENT MONTANT REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2003-2005 JACQUOT JACQUELINE

VU le montant des redevances assainissement 2003, 2004 et 2005 (268,18 €) prélevées à tort auprès de Madame Jacqueline JACQUOT – Route de Louvois à Verzy.

VU que cette habitation n'est ni raccordée, ni raccordable au réseau des eaux usées existant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE,

DE REMBOURSER Madame Jacqueline JACQUOT à hauteur de 268,18 € à l'article 654 du budget annexe M49 2006 ;

DE PROCEDER à l'ordre de virement suivant :

270 € de l'article 6152 vers l'article 654.

57/06 : MARCHE PROCEDURE ADPATEE VIABILISATION ZONE ARTISANALE COMMUNAUTAIRE LES ONGLETTES VERZY

VU les délibérations n°47 et 55/06 prises par le conseil communautaire le 26 juin 2006

VU le guide interne de la commande publique

VU la mise en concurrence réalisée par annonce légale

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin pour donner un avis sur le projet de marché et le classement des soumissionnaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE VALIDER le choix du président pour l'entreprise S.M.T.P 51350 Cormontreuil qui réalisera les travaux pour un montant de 75.000 €/HT

D'AUTORISER le président à signer le marché correspondant

58/06 : MARCHE PROCEDURE ADPATEE PROGRAMME 2006 TRAVAUX ASSAINISSEMENT

VU les délibérations n°47 et 55/06 prises par le conseil communautaire le 26 juin 2006

VU le guide interne de la commande publique

VU la mise en concurrence réalisée par annonce légale

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet pour donner un avis sur le projet de marché et le classement des soumissionnaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE VALIDER le choix du président pour l'entreprise S.M.T.P 51350 Cormontreuil qui réalisera les travaux pour un montant de 170.189 €/HT

D'AUTORISER le président à signer le marché correspondant

59/06 : MARCHE PROCEDURE ADPATEE TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL RUE PONT ISSUS LES PETITES LOGES

VU la délibération n°77/05 prise par le conseil communautaire le 20 juillet 2005

VU le guide interne de la commande publique

VU le coût d'objectif des travaux

VU l'obtention d'une subvention pour le financement de ces travaux au titre de la DGE 2006

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE réaliser ces travaux

DE DEMANDER au président de procéder à une mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

60/06 : VENTE PARCELLES DE TERRAIN COMMUNE DE VERZY / COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE MONTAGNE DE REIMS

VU la délibération n°55/06 prise par le conseil communautaire le 26 juin 2006

VU l'acquisition par la CCVMR de parcelles de terrain pour créer une zone artisanale communautaire au lieu dit les ongles à Verzy

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE MANDATER le vice-président Michel ARTICLAUT pour signer l'acte notarié de vente pour la CCVMR